



Office de L'Environnement de la Corse

Cahier des charges « Sentiers du Patrimoine »

Préambule

Devenu phénomène de masse dans les années 70, le tourisme opère une mutation dans les années 90 dont le résultat se traduit par une importante segmentation du marché et l'émergence d'approches différentes annonçant l'avènement de nouvelles formes de pratiques.

Cette tendance a permis le **développement touristique** de zones jusque là en marge, notamment **dans l'espace rural**, et qui ont saisi l'opportunité **en s'appuyant sur leurs ressources culturelles et patrimoniales**.

D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme: « Les motivations et les comportements des consommateurs se caractérisent de plus en plus par un choix plus sélectif de destinations, un souci accru de l'expérience touristique et de sa qualité et un plus grand intérêt pour l'environnement, la culture traditionnelle et la population locale. »

A l'heure de la mondialisation des échanges, un courant profond s'est formé: il est attaché à tout ce qui est porteur de **l'identité des lieux**.

C'est au nom de l'identité que l'on protège aujourd'hui le patrimoine bâti et parce que le consommateur contemporain a acquis une certaine maturité: il recherche dans un lieu tous les signes du dépaysement, de la différence.

Vecteur essentiel de l'identité locale, l'architecture a connu un élargissement de son acception touristique traditionnelle, celle liée aux grands édifices et aux monuments, pour toucher toutes les productions architecturales.

Cette évolution est le fait d'un tourisme qui se nourrit d'architecture vernaculaire, parfois dite populaire, il s'agit en fait d' « **une architecture sans architectes** » qui par son omniprésence et la variété de ses formes va permettre, quelle que soit la destination, une première approche avec l'esprit des lieux.

L'Office de l'Environnement de la Corse œuvre depuis de nombreuses années à la valorisation du patrimoine rural non protégé de l'île: chemins et murs en pierres sèches, terrasses de culture, calades, fontaines, fours, moulins.

La sauvegarde de ce patrimoine et sa valorisation ne peuvent s'inscrire dans une simple démarche sectorielle, qu'elle relève de l'agriculture, du tourisme ou de l'environnement, ni se résumer au seul inventaire, à la protection ou à la restauration, mais doit se situer à la croisée de toutes ces problématiques et se décliner dans un **projet global de développement local, voulu et mis en œuvre par les acteurs publics et privés du territoire**.

Ce choix stratégique repose sur l'analyse du fonctionnement des sociétés rurales traditionnelles qui en développant la pluriactivité et la polyculture ont initié ce patrimoine matériel et immatériel : voies de communication en pierres sèches conduisant aux zones de productions agricoles comme les terrasses de cultures, aux terres de transhumance, aux lieux de transformation comme les moulins à huile, à blé, à châtaignes et enfin aux éléments de vie quotidienne, fours à pain, lavoirs, fontaines etc.

1) Le concept des « Sentiers du Patrimoine »

Ces itinéraires courts (1 heure 30 environ) doivent permettre, à l'échelle d'un ou plusieurs villages, de relier entre eux des éléments forts du patrimoine sur différentes thématiques: histoire, ethnographie, architecture, botanique .Leur valorisation doit répondre à une demande de plus en plus forte d'une clientèle soucieuse de comprendre l'organisation et le fonctionnement des communautés rurales traditionnelles de l'île.

Ces parcours accessibles à tous doivent permettre la valorisation patrimoniale et économique du territoire concerné, et résulter d'une démarche concertée entre les acteurs publics et privés.

2) La méthode

Afin de cadrer et de labelliser l'opération « Sentiers du patrimoine » l'Office de l'Environnement expertisera les projets proposés par les collectivités locales sur la base du questionnaire développé au point 3).

A l'issue de cette consultation, **les projets retenus seront accompagnés par l'OEC**, qui missionnera un groupe d'experts en patrimoine, tourisme, formation, multimédia et développement local, pour proposer aux collectivités locales retenues un programme prévisionnel d'opérations qui bénéficieront du financement du FEADER..

La maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sera assurée par les bénéficiaires, l'OEC pour sa part se chargeant du pilotage de l'opération « Sentiers du patrimoine » jusqu'à la mise en place de la signalétique et la labellisation du sentier.

3) Critères de sélection des projets

Le porteur de projet devra renseigner les points suivants et retourner le questionnaire à l'OEC en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible.

I) Intérêt patrimonial du territoire

Caractéristique du patrimoine

Patrimoine bâti et culturel

- Identification du patrimoine bâti (archéologique, ethnologique, historico artistique...)
- Identification du patrimoine culturel (fêtes, traditions, légendes, gastronomies, artisanat, productions, langue Corse et savoirs faire...)

Patrimoine naturel

- Géologie et géomorphologie
- Ressources hydriques
- Faune
- Flore et végétation

II) Intérêt touristique du territoire

Offre touristique

Hébergement
Restauration
Activités de loisir

Ressources humaines et compétences

Principaux organismes actifs du territoire en matière de tourisme et de patrimoine
Experts, techniciens, professionnels, intervenant pour le tourisme ou du patrimoine sur le territoire ou en dehors

Initiatives en cours ou prévues

Initiatives ou projets de préservation et valorisation du patrimoine existants ou prévus
Initiatives ou projets touristiques existants ou prévus

Diagnostic du territoire

Quels sont les grands éléments de problématique qui se posent aujourd'hui au territoire en matière de développement ?

Cohérence du projet avec les politiques territoriales

Correspondance avec la politique de territorialisation de la Collectivité Territoriale de Corse

Articulation, lorsqu'ils existent, avec les dispositifs de type contrat de Pays, LEADER,

Atouts et handicaps

Forces et faiblesses

III) Identification du porteur de projet et du territoire

- Nom de la collectivité locale porteuse du projet
- Compétences dans le domaine de la valorisation du patrimoine et du tourisme
- Présence d'animateurs de développement (Préciser lesquels et de quelle organisation territoriale ils dépendent)
- Moyens dont dispose le porteur de projet pour entretenir les « Sentiers du Patrimoine » après travaux
- Possibilité éventuelle de démultiplication et articulation du dispositif avec d'autres sentiers du territoire
- Localisation et cartographie du territoire

IV) Projet de « sentiers du patrimoine »

Identification du ou des circuits patrimoniaux

Identification : nom

Localisation : tracé (carte avec échelle)

Accessibilité

Description physique

Etat général du circuit

Type de praticabilité

Point d'eau et de ravitaillement

Condition de praticabilité en fonction des saisons

Dénivelés, temps de parcours

Temps de parcours en fonction de l'activité

Nature juridique du sentier : la collectivité devra avoir la maîtrise foncière du sentier

Nature juridique des éléments patrimoniaux

V) Promotion des « Sentiers du Patrimoine »

Existence d'un site internet local ?

D'un office du tourisme ?

La collectivité bénéficiaire signera une charte « Sentiers du Patrimoine » avec l'Office de l'Environnement de la Corse.(CF charte ci jointe)

Cette charte permettra de formaliser des engagements fermes pour le suivi, l'expertise et la promotion des « Sentiers du Patrimoine ».

Fourniture photos, cartographies, dépliants, documents thématiques ou touristiques sur le territoire etc....